

Arrondissement de la Rochelle

Commune de
ST SAUVEUR D'AUNIS
17540EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

Du 14 juin 2022

ARRÊTE MUNICIPAL PERMANENT REGLEMENTANT
LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS

Le Maire de Saint Sauveur d'Aunis,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 complétée et modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de la Route et notamment son article R411-8,**Vu** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation, routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,**Vu** la demande en date du 04 janvier 2022 de la Société Sipartech, 7 Rue Auber 75009 PARIS,**Considérant** qu'il est nécessaire d'établir un arrêté de circulation pour chaque intervention,**Considérant** qu'il y a lieu de simplifier la procédure administrative,**Considérant** que le déroulement des travaux nécessite de réglementer la circulation et le stationnement,Circulation au droit des chantiers
Sipartech
Rue de Fougeroux
14/06/2022 au 31/12/2023**ARRETE****Article 1** : la Société Sipartech est autorisée à effectuer des travaux sur la rue de Fougeroux à SAINT SAUVEUR D'AUNIS.**Article 2** : Cette autorisation est valable du 14 juin 2022 au 31 décembre 2023 et pourra être renouvelée à la demande de Sipartech.**Article 3** : lors des interventions de Sipartech, les dispositions suivantes pourront être appliquées :

Circulation par alternat

Limitation de vitesse à 30km/h

Interdiction de stationner dans l'emprise du chantier

Article 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.**Article 5** : cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité.**Article 6** : L'entreprise chargée des travaux,

Monsieur le Maire de St Sauveur d'Aunis,

Le commandant de Groupement de Gendarmerie

017-211703962-20220614-2022_054-AR
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché au droit du chantier.

Fait à St Sauveur d'Aunis, le 14 juin 2022

Le Maire,
Alain Fontaine

